

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PROCES-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion en visioconférence du 6 décembre 2023

Présidence : M. Pascal Lefevre

Présents : MM. Fabrice Garlaschi - Mickael Guillamot - Mickael Herry - Jacques Olivier - Pascal Rousset

- Régis Rubies

Absents excusés : Mmes Laetitia Duchemin - Vanessa Mizzi - MM. Jean Brzozowski - Gabriel Jost

Le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

COLLOQUE FEMININ

Le prochain colloque aura lieu le **samedi 6 janvier 2024 de 10h00 à 12h00** sur les thèmes de l'arbitrage, la sécurité et la fidélisation.

Le colloque se déroulera au Siège du District de l'Hérault de Football, 66 Esplanade de l'Égalité ZAC Pierre Vives 34086 MONTPELLIER.

Animé par de nombreux intervenants, le débat sera l'occasion d'aborder les différents aspects des sujets proposés. Vous aurez l'opportunité d'interpeller nos participants, qui se feront une joie de répondre à vos questions.

Nous vous remercions alors de bien vouloir nous donner votre réponse ainsi que les modalités **d'inscription avant le 23 décembre 2023** au lien suivant https://forms.office.com/e/I6Dw9qvXs2



MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES SENIORS A 11

Poule A

ST GERVASY FC 1/ES NIMES 1

Du 3 décembre 2023 **Est reportée au 13 décembre 2023** (Arrêté municipal)

FORFAITS

FC PAS DU LOUP (581021)

Plateau U11F à 8 du 2/12/2023

Courriel du 30/11/2023

Amende : 10€ (forfait notifié)

MTP ASPTT 2 (503349)

27255904 – U15F (A) du 2/12/2023 Contre LUNEL GC 1

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (bénévole) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LUNEL GC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MTP ASPTT 2 avec amende de 28€ pour en reporter le bénéfice à l'équipe GC LUNEL 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

RETRAIT D'ENGAGEMENT

AS JUVIGNAC (528507)

Plateaux U13F à 5

Pas de mail reçu au District, mail aux clubs du plateau précisant que le club de Juvignac n'a pas l'effectif pour la 1ere phase.

Amende:80€

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs.

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

AS BEZIERS (553074)

Plateau U11F à 5 du 2/12/2023

Amende: 10 € (joueuse + dirigeant)

FC 3MTKD 1 (560817)

27255903 - U15F (A) du 2/12/2023

Amende: 5 € (banc)

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES — DÉCISIONS

LUNEL GC 1

27255902 - U15F (A) du 18/11/2023

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°15 du 24 novembre 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe GC LUNEL 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe FC 3MTKD 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro). En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 12 décembre 2023.

Le Président, Pascal Lefevre

Le Secrétaire, **Régis Rubies**